



## Arrêter le versement d'une pension alimentaire

Par **URTXINAXIA\_old**, le **05/11/2007** à **18:35**

Madame,Monsieur,

je verse actuellement une pension à mon garçon, qui aura le 9 novembre:22ans; il réside toujours à priori avec sa mère.

Je souhaite arrêter le versement,

mais à ce jour,je n'arrive pas à obtenir une preuve écrite de sa situation réelle: scolarité, apprentissage, salarié,etc....

j'aimerais éviter les frais de justice et les conflits, c'est pourquoi j'hésite à contacter mon avocat aujourd'hui.

quelles sont les moyens légaux, pour obtenir les preuves de sa situation.

merci par avance.

Bonne soirée.